Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_01-DE

folio 2018-073

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-01

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Approbation du Procès-verbal de la séance du 25/06/2018

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: Florian Grimmonpré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_02-DE

folio 2018-079

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-02

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Décisions prises par Madame le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération du 3 février 2017 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la liste des décisions suivantes:

Date	Numéro	Libellés	Montant
14/06/2018	65	Délivrance d'une concession dans le cimetière communal	355,00 €
14/06/2018	66	Mise à niveau du portail des Essar[t]s	631,00 €
14/06/2018	67	Réalisation d'un ensemble de panneaux extérieurs: "musée hors les murs"	6 823,00 €
14/06/2018	68	Équipement des policiers municipaux en caméras piéton	749,00 €
21/06/2018	69	Contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale	300 000,00 €
03/07/2018	70	Fourniture de rideaux pour l'école élémentaire	693,12 €
03/07/2018	71	Délivrance d'une concession dans le cimetière communal	355,00 €
03/07/2018	72	Pose d'un coffret électrique place de l'Église	844,16 €
04/07/2018	73	Équipement "Bram plage"	601,78 €
06/07/2018	74	Fouilles archéologiques relative à la salle polyvalente - "Espace Idéal"	90 515,60 €
11/07/2018	75	Voirie 2018: repérage de réseaux enterrés avenue Notre Dame et rue du Chanoine Andrieu	3 926,00 €

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM

Date	Numéro	Libellés	Montant
12/07/2018	76	Grands équipements 2018: rachat de matériel de voirie à la CCPLM	7 000,00 €
19/07/2018	77	Stade Saint Exupéry: relevés topographiques et réalisation de sondages et d'essai laboratoire	2 040,00 €
19/07/2018	78	Délivrance d'une concession dans le cimetière communal	355,00 €
19/07/2018	79	Cinéma de plein-air	1 200,00 €
20/07/2018	80	programme sécurité 2018: marquage au sol, installation d'une balise de signalisation et d'un banc	2 007,00 €
20/07/2018	81	Animation "marche bleue" 2018	450,00 €
20/07/2018	82	Programme sécurité 2018: renouvellement de panneaux	1 106,05 €
25/07/2018	83	Prise en charge Congrès des Maires 2017	325,00 €
~~25/07/2018~~	~~84~~	~~Container maritime~~	~~2 790,00 €~~
30/07/2018	85	Émission, fourniture et livraison de titres restaurant 2018-2022	
03/08/2018	86	Mise à disposition d'emplacements destinés à l'affichage des associations	3 404,80 €
07/08/2018	87	Village circulaire Phase 2 - Tranche 4: approbation du projet et demande de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département	
08/08/2018	88	Aménagement de la rue des Fleurs: demandes de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département	
08/08/2018	89	Acquisition d'un véhicule de police municipale	16 087,33 €
08/08/2018	90	Container maritime	3 020,00 €
08/08/2018	91	Réhabilitation de l'école maternelle "Arc en Ciel": - Tranche 2: demande de subvention auprès de l'État, de la Région et du Département	
26/09/2018	92	Fourniture de matériel et logiciel informatique -Service technique	582,50 €
26/09/2018	93	Equipement informatique pour l'école maternelle	1 010,83 €
26/09/2018	94	Stade Saint Exupéry: repérage de réseau et étude géotechnique	4 730,00 €
26/09/2018	95	Musée: réalisation d'une séparation et mise en peinture	617,31 €
26/09/2018	96	Spectacle "Les Majordomes"	1 400,00 €
26/09/2018	97	Exposition "Editions Limitées par Libby Page"	
26/09/2018	98	Exposition "Eclats de couleurs" par Rudolph Berthoux	
26/09/2018	99	Adhésion 2018 au CAUE	683,00 €
26/09/2018	100	Indemnités de sinistre suite à dégradation de biens communaux	609,00 €
26/09/2018	101	Frais de ménage suite à location d'un bien communal	100,00 €

Entendu le rapport de Madame le Maire qui souligne notamment que les décisions qu'elle a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Municipal doivent être communiquées à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Prend acte du compte-rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu de la délibération du 3 février 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_03-DE

folio 2018-081

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-03

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Mise à disposition de personnel de la commune au profit de la CCPLM

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que la Communauté de Commune Piège Lauragais Malepère et la commune de Bram souhaitent développer des partenariats entre la ludothèque communale et la médiathèque intercommunale,

Considérant que, dans ces circonstances, Madame Leïla Gherib, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, sera, pour une partie de son activité (soit 900 heures annuelles), mise à disposition de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) et affectée au service Médiathèque,

Considérant qu'il est nécessaire de signer avec la CCPLM une convention de mise à disposition précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé: *"les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et, notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités"*,

Considérant que le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire compétente. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM

Approuve la mise à disposition partielle à la CCPLM de Madame Leïla Gherib à compter du 1er septembre 2018.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout document s'y rapportant et nécessaire à la mise en œuvre de la dite mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_04-DE

folio 2018-082

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102017-04

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Mise à disposition de la conservatrice départementale

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la loi n°84-583 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental portant recrutement de Madame Barbin à compter du 1er septembre 2016,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2017 portant autorisation de signature d'une convention avec le Département de l'Aude pour la mise à disposition de Madame Barbin au profit de la commune de Bram à hauteur de 15% de son temps de travail afin d'assurer les missions de conservatrice du musée Eburomagus,

Considérant que la Conservation départementale des musées, au sein du Département de l'Aude, assure une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique en faveur de collectivités territoriales et d'établissements publics gestionnaires de musées. Ainsi, elle a accompagné le développement qualitatif des musées, et pour plusieurs d'entre eux, l'obtention du label Musées de France attribué par l'Etat,

Considérant que le maintien du label repose sur la permanence de l'intervention d'un professionnel présentant les qualifications règlementaires, mission assurée par la Conservation départementale des musées,

Considérant que la mise à disposition de la Conservatrice en charge des musées est réalisée dans le respect des dispositions applicables, et notamment l'obligation de remboursement à la collectivité d'origine de la rémunération et les charges sociales correspondant au temps de mise à disposition,

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Considérant que la convention avec le Département de l'Aude pour la mise à disposition de Madame Céline Barbin au profit de la commune de Bram pour exercer une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique du musée archéologique Eburomagus, prendra fin le 31 décembre 2018,

Considérant que la convention de mise à disposition est renouvelable à échéance par période d'un an, sur demande préalable de la Commune de Bram et après accord du Département,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Approuve le renouvellement de la mise à disposition de Madame Céline Barbin par le Département de l'Aude, à hauteur de 15% de son temps de travail à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'un an.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de renouvellement de mise à disposition de Madame Céline Barbin par le Département de l'Aude, ainsi que toute pièce ou acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_05-DE

folio 2018-083

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-05

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Recrutement d'un agent en contrat aidé (PEC) au sein des services techniques

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant que ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements,

Considérant que ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,

Considérant que l'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'État (Cap emploi en l'espèce),

Considérant le besoin d'effectif aux services techniques, Madame le Maire propose de créer 1 poste d'emploi aidé au sein de ce service,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'agent technique à compter du 3 septembre 2018 dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétences".

Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 1 an, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM

Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_06-DE

folio 2018-084

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-06

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Désignation d'un délégué à la Protection des Données Mutualisé – Convention avec le Centre de Gestion

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: Florian Grimmonpré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Informatique et Libertés (LIL), relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 14 avril 2016,

Considérant que ces textes imposent des obligations aux utilisateurs de données personnelles,

Considérant que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé,

Madame le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner comme Délégué à la Protection des Données de la Commune la personne attitrée du Centre de Gestion en signant la convention d'adhésion à ce service,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer cette convention d'adhésion au service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du Centre de Gestion de l'Aude et tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_07-DE

folio 2018-085

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-07

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Déclassement et cession d'un bien communal

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,

Vu la délibération du 2 septembre 2015 relative à la reprise des parties communes du lotissement Fon Bouquet et dénomination des voies,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien en date du 24 mai 2018,

Considérant que la parcelle cadastrée BX 121 a été intégrée au domaine public communal, au titre des transferts des parcelles au profit de la commune, des éléments suivants et relatifs au lotissement Fon Bouquet: la voirie, les réseaux secs et humides, l'éclairage public, les espaces verts et les éléments de défense incendie,

Considérant que la parcelle précitée n'a pas vocation à être maintenue dans le domaine public communal et doit donc être déclassée,

Considérant que Monsieur Laurent Spanghero a formulé une proposition d'achat de la dite parcelle pour un montant de 1 640 €, soit au prix de 10 € le m²,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Constate la désaffectation du délaissé situé rue Olympe de Gouge, parcelle toujours cadastrée BX 121, d'une contenance de 164 m² environ.

Constate le déclassement du domaine public de ladite parcelle afin qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière.

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_07-DE

Autorise la cession de ladite parcelle au profit de Monsieur Laurent Spanghero, au prix de 1 640 euros.

Autorise Madame le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant.

Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dit que les recettes de cette cession seront inscrites au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_08-DE

folio 2018-086

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-08

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Acquisition d'une parcelle avenue Charles de Lordat

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en date du 6 mars 2018,

Considérant que la commune a un projet d'aménagement urbain au droit du carrefour formé par l'avenue Charles de Lordat et l'avenue du Général De Gaulle et qu'il est pour cela nécessaire qu'elle dispose de l'assiette foncière nécessaire,

Considérant que, suite au décès de sa propriétaire, les héritiers ont mis en vente la parcelle cadastrée AA 115 d'une superficie de 490 m²,

Considérant que la commune de Bram a formulé, le 13 juillet 2018, une offre d'achat de la parcelle pour un montant de 24 000 € ; laquelle offre a été acceptée par l'indivision successorale CAZAUX,

Considérant qu'il est donc nécessaire de réitérer la volonté des parties par la signature d'un acte authentique,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 115, d'une superficie de 490 m², appartenant à l'indivision successorale CAZAUX, pour un montant total de 24 000 € (vingt-quatre mille euros).

Autorise Madame le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires en vue de l'acquisition de la parcelle précitée et à signer l'acte notarié.

Charge Maître MAHOUX-MARTEL, notaire à Bram, d'assurer la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_08-DE

Précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_09-DE

folio 2018-087

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-09

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Autorisation de signature d'une convention d'accompagnement portant offre de concours avec la société Centre Solaire Orion 4

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que la société Centre Solaire Orion 4 est une filiale de la société NEOEN qui exerce son activité dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques. Cette dernière est en train de construire une centrale solaire photovoltaïque de production d'électricité sur le terrain au lieu-dit "Les Brugues" à Bram (Aude),

Considérant que dans ce cadre, et suite à son implantation sur le territoire communal, la société propose à la commune de Bram de financer des mesures d'accompagnement en matière de développement durable et représentant un intérêt pour la collectivité sur son territoire, telles que l'utilisation de moyens d'efficacité énergétique et la mobilisation des énergies renouvelables,

Considérant qu'il est donc nécessaire de proposer une convention entre les parties afin de fixer les conditions et modalités de financement de ces projets communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Accepte l'offre de concours présentée par la société Centre Solaire Orion 4.

Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'offre de concours et tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_10-DE

folio 2018-088

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-10

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Impasse des Fleurs: approbation du transfert d'office de la voie

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: **Florian Grimmonpré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 318-3,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3,

Vu la délibération du 10 avril 2018 relative au transfert d'office dans le domaine public communal de l'impasse des Fleurs,

Vu l'arrêté d'ouverture d'enquête publique pour le transfert de la voie dans le domaine public en date du 11 juillet 2018,

Vu le procès-verbal de synthèse des observations communiqué par Monsieur le commissaire-enquêteur,

Vu le mémoire en réponse de la commune de Bram transmis le 5 septembre 2018,

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 5 septembre 2018,

Considérant que l'impasse des Fleurs constitue une voie de desserte des habitations riveraines, que cette voie est ouverte à la circulation publique depuis sa réalisation et que la commune en assure l'entretien courant et la maintenance,

Considérant l'intérêt de cette voie en termes de desserte et les demandes récurrentes des riverains de classement dans le Domaine Public, la commune souhaite que cette voie soit intégrée dans le Domaine Public communal. La dite intégration ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie,

Considérant que l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme permet l'intégration d'office, sans indemnité, dans le Domaine Public, "des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations", après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale et réalisée conformément aux dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administra-

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_10-DE

tion,

Considérant que, suite à l'arrêté d'ouverture d'enquête publique précité, une enquête publique s'est tenue en mairie du 31 juillet au 14 août 2018, soit sur une durée de 15 jours,

Considérant qu'à l'issue de l'enquête et des échanges des productions écrites précités, le commissaire enquêteur désigné a émis un avis favorable au transfert d'office sans indemnité de l'impasse des Fleurs dans le domaine public de la commune de Bram,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Approuve le transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal de l'impasse des Fleurs, sise sur les parcelles cadastrées AX 17 et 59.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Précise qu'un dossier d'enquête sera transmis au service du cadastre aux fins de mise à jour et que le tableau de classement des voiries communales sera mis à jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_11-DE

folio 2018-089

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-11

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Décision modificative n°1

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: Florian Grimmonpré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants ainsi que l'article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'année 2018,

Considérant que depuis l'adoption du budget primitif, il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants:

Désignation	Dépenses[1]		Recettes[1]	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023: Virement à la section d'investissement	0,00 €	31 289,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023: Virement à la section d'investissement	**0,00 €**	**31 289,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6688: Autre	0,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66: Charges financières	**0,00 €**	**75,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7381: Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00 €	0,00 €	2 064,00 €	0,00 €
TOTAL R 73: Impôts et taxes	**0,00 €**	**0,00 €**	**2 064,00 €**	**0,00 €**
R-748313: Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 428,00 €
TOTAL R 74: dotations, subventions et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**33 428,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**31 364,00 €**	**2 064,00 €**	**33 428,00 €**

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_11-DE

Désignation	Dépenses[1]		Recettes[1]	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-021: Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 289,00 €
TOTAL R 021: Virement de la section de fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**31 289,00 €**
R-10222: F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	10 560,00 €	0,00 €
TOTAL R 10: Dotations, fonds divers et réserves	**0,00 €**	**0,00 €**	**10 560,00 €**	**0,00 €**
R-1321-1006: Programme "voirie 2019"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 982,00 €
R-1321-1009: CIRCULADE: Tranche 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 518,00 €
R-1321-993: CIRCULADE: Tranche 2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 264,00 €
R-1323-1005: Programme "Voirie 2018"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-1323-989: PAPPH	0,00 €	0,00 €	8 100,00 €	0,00 €
R-1328-993: CIRCULADE: Tranche 2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 626,00 €
TOTAL R 13: Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**8 100,00 €**	**210 390,00 €**
D-165: Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16: emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**100,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-20422: Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	2 263,23 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204: Subventions d'équipement versées	**0,00 €**	**2 263,23 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2111: Terrains nus	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118-989: PAPPH	9 093,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138: Autres constructions	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-989: PAPPH	0,00 €	2 588,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	**29 093,00 €**	**49 588,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2315-1002: Rue des Fleurs	0,00 €	210 466,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1005: Programme "Voirie 2018"	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315: Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 042,00 €
TOTAL 23: Immobilisations en cours	**0,00 €**	**213 466,00 €**	**0,00 €**	**11 042,00 €**
R-4542: Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 263,23 €
TOTAL R 4542: Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**2 263,23 €**
Total INVESTISSEMENT	**29 093,00 €**	**265 417,23 €**	**18 660,00 €**	**254 984,23 €**
TOTAL GÉNÉRAL		**267 688,23 €**		**267 688,23 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Approuve les modifications du budget dans le cadre de la décision modificative n°1, conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

CM

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 011-211100490-20181001-DEC_01102018_12-DE

folio 2018-090

République française
Département de l'Aude
Commune de Bram

extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-01102018-12

Nombre de conseillers:
- en exercice: 22
- présents: 18
- absents: 4
- procurations: 3
- votants: 21

Objet:
Subventions aux associations

L'an **deux mille dix-huit,**
le **premier octobre** à **vingt heures,**
le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **25 septembre 2018**

Présents:
Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Hélène Boyer, Laurent Fau, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet.

Absents:
Véronique Garrigues a donné procuration à Florian Grimmonpré.
Éric Misse a donné procuration à Muriel Denuc.
André Viola a donné procuration à Claudie Méjean.
Jean-Luc Gionco.

Secrétaire de séance: Florian Grimmonpré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que la commune de Bram souhaite soutenir l'action des associations de la ville,

Considérant le projet de sortie au lac de la Cavayère du Secours Catholique et leur demande d'accompagnement financier,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Secours Catholique afin de les accompagner dans le financement d'une sortie au lac de la Cavayère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Claudie Méjean,
Maire

Certifié exécutoire pour avoir été:
- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

CM